



Conseil de sécurité

PROVISoire

S/PV.3182
12 mars 1993

FRANCAIS

UN LIBRARY
12 - 3 1993
UN/SA COLLECTION

PROCES-VERBAL PROVISoire DE LA 3182e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 12 mars 1993, à 17 h 40Président : M. O'BRIEN

(Nouvelle-Zélande)

Membres :Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Pakistan
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
VenezuelaM. SARDENBERG
M. JESUS
M. CHEN Jian
M. DORANI
M. YAÑEZ-BARNUEVO
M. WALKER
M. VORONTSOV
M. LADSOUS
M. ERDOS
M. HATANO
M. BENJELLOUN-TOUIMI
M. MARKER

Sir David HANNAY
Mlle TRUJILLO

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 17 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN ANGOLA

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Angola une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem "Mbinda" (Angola) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/25399, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/25271, lettre datée du 9 février 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25236, lettre datée du 3 février 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/25304, lettre datée du 17 février 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/25389 et S/25390, lettres datées du 9 mars 1993, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que tel est le cas.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence à une séance plénière du Conseil de sécurité, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à ce poste important. Les travaux du Conseil, depuis le tout début du mois, témoignent clairement de votre intelligence et de vos talents diplomatiques. Qu'il me soit également permis d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, du Maroc, pour la manière extrêmement compétente et experte avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au mois de février.

Hier, les membres du Conseil ont eu l'occasion d'entendre de la bouche de Mme Margaret Anstee, Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Angola, le récit poignant de la situation tragique qui prévaut dans ce pays et des immenses difficultés rencontrées par le personnel provisoirement limité de l'ONU sur le terrain, auquel le Brésil est fier d'avoir fourni une partie. Je tiens à saisir cette occasion pour saluer de tout coeur les efforts admirables déployés par Mme Anstee ainsi que le courage personnel et le dévouement inlassable dont elle fait preuve dans des conditions extrêmement difficiles.

C'est avec un sentiment de profonde douleur que le Gouvernement et le peuple brésiliens ont suivi la détérioration effroyable de la situation en Angola. Il y a environ cinq mois, les grands espoirs de la communauté internationale de voir se réaliser la transition de ce pays frère à la démocratie étaient anéantis par suite du refus de l'UNITA d'accepter les résultats des élections démocratiques tenues les 29 et 30 septembre 1992. La reprise ultérieure des combats par l'UNITA a ramené les horreurs et les craintes que le peuple angolais espérait avoir définitivement laissées derrière lui.

M. Sardenberg (Brésil)

Cette succession d'événements était d'autant plus déplorable que, à l'époque, compte tenu du sérieux engagement manifesté par les Nations Unies, de brillantes perspectives pour l'avenir de l'Angola avaient semblé se dessiner dans la foulée d'un processus électoral clairement caractérisé par des manifestations d'enthousiasme et d'esprit civique de la part du peuple angolais.

Malheureusement, l'espoir a fait place à de sombres perspectives. Au rejet des résultats électoraux, l'UNITA a ajouté une longue liste de méfaits, dont sa non-participation aux nouvelles institutions politiques créées en Angola, son refus d'entamer des négociations sérieuses avec le gouvernement, son retrait des Forces armées unifiées, sa prise de contrôle par la force de municipalités et sa reprise des hostilités, ce qui a pratiquement ramené le pays à l'état de guerre civile.

M. Sardenberg (Brésil)

En plus de tout cela, l'UNITA n'a pas envoyé de délégation à la réunion qui devait se tenir le mois dernier à Addis-Abeba sous les auspices des Nations Unies, malgré les assurances données par la Représentante spéciale du Secrétaire général et les Etats observateurs du processus de paix. Le Conseil de sécurité ne manquera pas de condamner fermement ces actes, conformément au projet de résolution dont nous sommes saisis.

Bien que les souffrances du peuple angolais, qualifiées par la Représentante spéciale du Secrétaire général de tragédie oubliée, n'occupent pas le devant de la scène dans les médias internationaux, elles ont pris des dimensions insoutenables. L'appel à l'aide de ce peuple ne saurait rester sans réponse. Comme l'a précisé le Secrétaire général, une tragédie au plan humanitaire de dimension inquiétante est en train de se dérouler en Angola. Il est du devoir de la communauté internationale d'apporter les secours humanitaires dont ce peuple a si désespérément besoin, et d'apporter au Gouvernement légitime de l'Angola l'aide appropriée pour qu'il puisse s'attaquer à la tâche énorme que représentent la reconstruction nationale et le développement national.

Sur cette toile de fond tragique, le rôle des Nations Unies en Angola est peut-être encore plus essentiel qu'auparavant. Le Brésil espère vivement qu'un débat de fond aura lieu sur l'avenir de ce rôle dès que possible, suffisamment à temps pour que le Conseil puisse arrêter les mesures appropriées avant le 30 avril, afin de renforcer et d'adapter, démarche des plus nécessaires, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II).

L'application intégrale des "Acordos de Paz" est, et devrait rester, l'objectif fondamental de tout processus visant le règlement de la situation en Angola. Ces accords, s'ils sont pleinement respectés, sont la base indispensable grâce à laquelle il sera possible de réaliser la pacification du pays, attendue depuis si longtemps, et de promouvoir le fonctionnement sans entraves de ses institutions démocratiques.

A cette fin, il est essentiel, comme le souligne le projet de résolution, que l'UNITA accepte sans réserves les résultats des élections démocratiques de septembre dernier et s'engage dans des négociations sérieuses avec le Gouvernement angolais.

M. Sardenberg (Brésil)

Pour sa part, le Conseil de sécurité doit se tenir prêt à réévaluer rapidement la situation, le cas échéant, afin d'envisager les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour assurer le rétablissement du processus de paix et l'application intégrale des "Acordos de Paz".

Lié à l'Angola par des liens historiques et culturels étroits, le Brésil a participé activement aux efforts déployés pour trouver une solution pacifique, démocratique et durable au conflit interne dans ce pays, conflit qui a déjà fait trop de victimes parmi nos frères et soeurs angolais de l'autre rive de l'océan Atlantique.

Le Brésil continuera de contribuer de son mieux aux efforts que font les Nations Unies pour l'Angola et d'appuyer pleinement le Gouvernement et le peuple angolais dans leur lutte pour un avenir meilleur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider nos débats ce mois-ci. Je suis sûr que vos qualités personnelles et professionnelles seront précieuses - comme elles l'ont déjà été - pour aider le Conseil à faire face aux travaux que lui imposent les questions importantes inscrites à son ordre du jour.

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Snoussi, du Maroc, pour le bon travail accompli sous sa présidence le mois dernier.

La détérioration de la situation en Angola inquiète profondément mon gouvernement. La reprise des hostilités depuis les élections de septembre dernier a provoqué d'énormes dégâts dans le pays et la mort de milliers de personnes. Nous estimons que le recours à la violence et aux moyens militaires pour régler le conflit angolais n'est pas une option réaliste. Seule une solution pacifique au conflit peut assurer la stabilité et une paix durable en Angola.

Il importe donc que des efforts sérieux soient faits pour renouer le dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA afin de faciliter l'application intégrale des "Acordos de Paz". Nous sommes reconnaissants aux Nations Unies pour les nombreuses tentatives qu'elles ont faites pour faciliter le dialogue entre les deux parties. Nous encourageons le Secrétaire général et sa

M. Jesus (Cap-Vert)

Représentante spéciale à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour rapprocher les parties afin qu'elles reprennent leur dialogue.

A cet égard, nous sommes heureux de noter l'accent mis par le projet de résolution dont est saisi le Conseil sur la nécessité de rétablir d'urgence le dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA. Nous espérons sincèrement qu'avec l'aide du Secrétaire général, les hostilités actuelles prendront fin rapidement, afin de permettre la tenue de négociations susceptibles de mener à l'application intégrale des accords de paix et à la reformulation et prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola II (UNAVEM II).

Nous rendons très sincèrement hommage à Mlle Anstee, la Représentante spéciale du Secrétaire général en Angola, ainsi qu'à tout le personnel de l'UNAVEM II, pour leur attachement et leur dévouement à la cause de la paix en Angola. Nous admirons en particulier le courage avec lequel ils accomplissent leur mission dans des circonstances difficiles et dangereuses. Nous réaffirmons toute notre confiance et tout notre appui pour le travail tout à fait remarquable qu'ils accomplissent au nom des Nations Unies. Nous en appelons à toutes les parties concernées pour qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la sûreté de tout le personnel de l'UNAVEM II et la cessation des pratiques condamnables de harcèlement et d'enlèvement de membres du personnel de l'UNAVEM II.

Le peuple angolais souffre depuis de trop longues années; il a maintenant besoin de paix pour reconstruire son destin brisé et son pays. C'est pourquoi les informations et allégations faisant état d'une intervention étrangère dans le conflit nous préoccupent. Nous invitons tous les Etats à s'abstenir de toute action qui pourrait attiser le conflit et aggraver encore la situation.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire en Angola, qui semble avoir atteint un stade critique. D'après des informations recueillies sur place, la situation humanitaire est sur le point de prendre des dimensions tragiques. Nous prions tous les Etats Membres, institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales d'accorder une aide humanitaire ou d'accroître leur aide au Gouvernement angolais afin de satisfaire les besoins humanitaires de la population de l'Angola.

M. Jesus (Cap-Vert)

Nous espérons sincèrement qu'une percée rapide se produira dans les efforts visant la reprise du dialogue entre le Gouvernement et l'UNITA. L'aide des Nations Unies semble revêtir une importance vitale à cet égard. Mais la volonté politique des deux parties est une condition indispensable à tout succès en la matière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre le projet de résolution (S/25399) aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 811 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) :

Moscou est gravement préoccupé par la tournure prise récemment par les événements en Angola. En fait, le pays est pratiquement plongé de nouveau dans la guerre civile.

Conformément aux Accords de Lisbonne et aux résolutions du Conseil de sécurité, la Russie, en tant qu'observateur du processus de règlement, en même temps que les Etats-Unis et le Portugal, n'a cessé de faire des efforts pour mettre fin à l'effusion de sang dans le pays.

Toutefois, l'UNITA continue de violer les dispositions des "Acordos de Paz para Angola", refusant de reconnaître les résultats des élections tenues en septembre 1992, refusant de se joindre aux institutions politiques créées sur la base de ces élections et refusant d'entamer des négociations constructives avec le Gouvernement angolais. L'UNITA, se dissociant des nouvelles forces armées du pays, s'est emparée par la force de centres administratifs et de villes de province.

Les activités militaires de l'UNITA sont la preuve du refus obstiné de l'opposition politique, dirigée par M. Savimbi, d'accepter sa défaite aux élections, reconnues par les Nations Unies comme étant libres et régulières. Il est évident que l'UNITA essaie, par son action armée, d'invalider les décisions réalisées démocratiquement et qu'elle tente d'affirmer son pouvoir dans le pays par la force des armes. Cela fait planer la menace de violence massive et de terreur en Angola et met en danger l'intégrité territoriale de ce pays.

Dans ces conditions, la Russie estime qu'il est indispensable que le Conseil de sécurité prenne des mesures afin que la situation dans le pays reprenne un cours normal et pacifique. Le Conseil de sécurité doit faire preuve de toute son autorité et veiller à l'application de ses décisions antérieures, notamment en ce qui concerne l'adoption de mesures à l'égard de la partie qui a été reconnue comme étant responsable de l'échec d'un règlement politique en Angola. Nous ne devons pas permettre que le rôle des Nations Unies et de ses représentants en Angola soit mis en doute ou soumis à des attaques.

Nous rejetons catégoriquement ces attaques et tenons à souligner que l'action désintéressée de Mlle Margaret Anstee, Représentante spéciale du

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Secrétaire général, et de tout le personnel de la Mission des Nations Unies en Angola mérite l'admiration et la reconnaissance sans bornes de la communauté internationale.

Nous croyons que le Gouvernement légitime de l'Angola et l'UNITA peuvent et doivent revenir à un dialogue constructif. Dans le cas contraire, la communauté internationale devra appuyer pleinement le Gouvernement de l'Angola et, au besoin, lui fournir toute l'assistance voulue.

Face aux événements en Angola, le moment est venu pour la communauté internationale de faire preuve immédiatement de responsabilité et de fermeté vis-à-vis des forces qui ignorent les résolutions du Conseil de sécurité. A cette fin, il faut user de tous les moyens dont disposent individuellement les Etats pour faire pression sur l'UNITA. Il faut faire en sorte que ceux qui ont violé les accords soient complètement isolés sur le plan international. Le temps des attermoissements et des manoeuvres inutiles est dépassé. Seule une action unifiée basée sur des principes démocratiques peut épargner aux Angolais de nouvelles souffrances. L'échec du processus de paix en Angola risque d'exacerber le processus déstabilisateur dans d'autres parties de la région également.

C'est la raison pour laquelle la Fédération de Russie a appuyé la résolution du Conseil de sécurité et exprime l'espoir que la mise en oeuvre de ses dispositions permettra de remettre l'Angola sur la voie d'un règlement de paix et d'encourager le développement et la reconstruction du pays.

M. LADSOUS (France) : Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 804 (1993), le 29 janvier dernier, la situation en Angola a connu une très grave détérioration caractérisée par l'intensification des combats et l'aggravation de la situation humanitaire. En outre, les efforts en vue de renouer le dialogue politique entre le Gouvernement angolais et l'UNITA n'ont pas abouti jusqu'à présent. Et c'est avec une grande inquiétude que le Gouvernement français a suivi cette évolution.

Face à la situation très préoccupante qui prévaut actuellement en Angola, nous estimons que la communauté internationale et en particulier les Nations Unies, qui ont déjà tant contribué aux efforts de paix, ne sauraient se résigner. A ce titre, ma délégation réitère son plein appui à l'action du

M. Ladsous (France)

Secrétaire général et de sa Représentante spéciale, Mlle Margaret Anstee, qui poursuit sa mission dans des conditions extrêmement difficiles, sans ménager ses efforts pour rechercher les moyens d'obtenir la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de Bicesse.

De tels objectifs ne pourront cependant être atteints sans la coopération des parties. A cet égard, nous regrettons vivement que la seconde réunion prévue à Addis-Abeba entre le Gouvernement angolais, d'une part, et l'UNITA, d'autre part, n'ait pu avoir lieu du fait de l'absence d'une délégation de ce dernier mouvement. Nous nous associons aux appels lancés par le Conseil afin que le dialogue soit renoué et que l'ensemble des engagements pris au titre des Accords de Bicesse, qui demeurent le fondement du processus de règlement en Angola, soient respectés. Il importe également que les inadmissibles attaques verbales et physiques contre les personnels de l'UNAVEM II cessent immédiatement.

Le Gouvernement français a pris note avec beaucoup d'intérêt des éléments et des idées dont a fait part hier Mlle Anstee aux membres du Conseil de sécurité. Il a en particulier relevé la proposition du Secrétaire général tendant à l'organisation, sous ses auspices, d'une réunion des deux parties au plus haut niveau. Cette proposition nous paraît de nature à aider à sortir de l'impasse, et nous lui apportons notre soutien. Dans le même esprit, nous attendons avec un grand intérêt les recommandations que doit nous présenter le Secrétaire général sur le rôle futur des Nations Unies dans le processus de paix en Angola.

Pour toutes ces raisons, ma délégation a apporté son soutien au projet de résolution qui nous a été soumis. Nous nous félicitons de ce que le Conseil ait adopté ce projet à l'unanimité, témoignant ainsi de sa détermination à continuer à soutenir, malgré les difficultés et les déceptions, le règlement du conflit qui dévaste l'Angola.

M. WALKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Les Etats-Unis continuent à suivre avec une profonde préoccupation la détérioration de la situation en Angola. Ces derniers mois, alors que l'Angola aurait dû, à juste titre, faire ses premiers pas sur la voie d'une véritable démocratie, ses citoyens ont été confrontés à une guerre cruelle et à la tragédie humanitaire qui en est résultée et qui ne cesse de s'aggraver.

M. Walker (Etats-Unis)

Toutes les parties ont reconnu que le conflit ne pouvait pas être et ne serait pas réglé sur le champ de bataille. Il n'en demeure pas moins que la guerre continue et ne cesse de s'intensifier. Depuis la fin du mois de janvier, où des pourparlers directs ont eu lieu pour la dernière fois, des milliers de personnes, voire des dizaines de milliers, ont péri, tandis que des milliers d'autres ont été blessées ou déplacées. Les personnes en situation d'urgence alimentaire et médicale pourraient bien se compter par millions.

Nous persistons à croire que le dialogue entre les deux parties est l'unique solution qui s'offre à l'Angola. Pour offrir un réel espoir de paix, ce dialogue doit être entrepris d'urgence, sans conditions préalables, par des délégations ayant autorité pour ce faire, dévouées aux Accords de Bicesse et à la réconciliation nationale. Les Etats-Unis, en coopération avec leurs partenaires de la Troïka - le Portugal et la Russie -, continuent d'appuyer les efforts des Nations Unies pour rapprocher les deux parties à cette fin.

A cet égard, le fait que l'UNITA n'ait pas participé le mois dernier à la série de pourparlers qui devaient avoir lieu à Addis-Abeba est extrêmement décevant. Mais, comme le montre la présente résolution, la patience de la communauté internationale a ses limites.

M. Walker (Etats-Unis)

La partie qui continue de violer les Accords de paix, qui refuse d'engager un dialogue sérieux, et qui semble s'en remettre à une solution militaire, sera tenue pour responsable d'un conflit qui éloigne toujours davantage l'Angola de la réalisation de ses aspirations à la démocratie.

Depuis le début du processus de paix, le rôle de la communauté internationale a été crucial en Angola. Maintenant, tout en recherchant la négociation par tous les moyens, la communauté internationale doit faire tout son possible pour éviter d'attiser les feux d'une guerre civile qui fait déjà rage. Nous réaffirmons notre ferme appui au Secrétaire général et, en particulier, à sa Représentante spéciale, Margaret Anstee, dans sa recherche inlassable de la paix en Angola. Nous prions instamment les parties, et notamment l'UNITA, de donner la preuve d'un attachement tout aussi ferme à la prompte réalisation de cet objectif.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : Près de deux ans se sont écoulés depuis la signature des Accords de paix par le Gouvernement de l'Angola et l'UNITA, et la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) par l'Organisation des Nations Unies au mois de mai 1991. Au cours de ces deux dernières années, grâce aux efforts conjoints de l'ONU, de la communauté internationale et des parties angolaises intéressées, d'importants progrès ont été réalisés dans le processus de paix en Angola. Au mois de septembre de l'année dernière, une élection générale a eu lieu en Angola, sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies. Et l'aube de la paix semblait devoir poindre en Angola.

Malheureusement, après l'élection générale tenue l'année dernière, l'UNITA a refusé d'en reconnaître les résultats et elle s'est livrée à des manoeuvres militaires. La situation en Angola s'est ainsi de nouveau détériorée. Les conflits armés à grande échelle ont repris, compromettant gravement le processus de paix dans ce pays. Les violents affrontements militaires qui ont eu lieu récemment à Huambo, qui ont fait un nombre encore inégalé de victimes et qui ont provoqué une forte augmentation du nombre des personnes déplacées, sont particulièrement inquiétants. Actuellement, l'Angola est confronté au grave danger d'une guerre civile généralisée. Par ailleurs, le personnel de l'UNAVEM II fait l'objet d'agressions et de menaces fréquentes et son travail en est gravement entravé. La délégation chinoise tient à exprimer sa profonde préoccupation devant ces événements.

M. Chen Jian (Chine)

Afin d'encourager le règlement politique du conflit angolais, avec l'appui de la communauté internationale, le Secrétaire général et sa Représentante spéciale, Mlle Anstee, ont déployé des efforts intenses dans des conditions extrêmement difficiles. La délégation chinoise tient à leur rendre hommage. A ce stade crucial du processus de paix en Angola, nous soutenons le Secrétaire général et l'ONU dans les efforts qu'ils font pour remettre le processus de paix en Angola sur une voie normale. Actuellement, le plus important est d'instaurer immédiatement un cessez-le-feu et de reprendre les négociations de paix afin de parvenir à une application totale des Accords de paix. Nous demandons instamment aux deux parties angolaises de reprendre sans retard et sans conditions les négociations, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons que le Secrétaire général organise une rencontre entre les dirigeants du Gouvernement angolais et l'UNITA en temps opportun.

La Chine désire sincèrement voir l'instauration rapide de la paix en Angola, et reconnaît qu'une paix durable ne peut, en fin de compte, être instaurée en Angola que par le peuple angolais lui-même. Il est peu judicieux de rechercher une victoire temporaire sur le champ de bataille. Un règlement politique par la négociation constitue la seule solution à la question angolaise. Nous espérons que les parties au conflit en Angola feront passer au premier plan les intérêts fondamentaux du peuple angolais, appliqueront honnêtement les Accords de paix et parviendront à la réconciliation nationale afin que leur pays puisse s'engager sur la voie de la paix et de la reconstruction le plus rapidement possible.

M. ERDOS (Hongrie) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter nos félicitations pour le travail positif et très dynamique que vous accomplissez dans votre poste de Président du Conseil pour le mois de mars. Je ne manquerai pas non plus de rappeler l'excellente direction qui a été donnée au Conseil pendant le mois précédent grâce à la compétence de l'Ambassadeur Ahmed Snoussi, du Maroc.

Il y a à peine quelques semaines, le Conseil de sécurité adoptait sa résolution 804 (1993) qui reflétait déjà les graves préoccupations de la communauté internationale devant la détérioration dangereuse de la situation politique et militaire en Angola. Cette résolution mettait aussi en relief la

M. Erdős (Hongrie)

crise dans laquelle s'est retrouvée l'opération de l'ONU dans ce pays. Cette résolution a apporté en même temps la preuve de la détermination continue du Conseil à ne pas s'y résigner et à continuer de faire tout son possible pour arrêter et inverser l'orientation tragique des événements en Angola.

Malgré les lueurs d'espoir liées à la reprise des contacts entre les deux parties angolaises, on a dû constater que le pays s'est replongé dans une situation de traumatisme qui est la plus grave depuis le déclenchement de la guerre civile, il y a plus d'une décennie et demie. De même, une catastrophe humanitaire est en train de surgir dans le pays, qui, de par ses dimensions, rappelle de plus en plus les tragédies somalienne ou bosniaque, et dont le traitement ne saurait être reporté.

On ne peut pas perdre de vue non plus l'impact dévastateur qu'une telle tournure des événements en Angola peut avoir sur les évolutions régionales et universelles. On ne peut pas ignorer l'influence négative qu'une telle évolution peut exercer sur la crédibilité de l'ONU et du processus démocratique en général. Le temps est donc venu de refuser de se désintéresser de ces tragédies, et de passer à une action résolue en Angola. Pour ce faire, il est indispensable avant tout de faire le constat de la situation en indiquant les causes véritables de l'aggravation de celles-ci, ce qui nous permettra ensuite de trouver une solution à la mesure des exigences de la situation.

A la lecture de la résolution que nous venons d'adopter, il ressort clairement que le Conseil a agi de manière adéquate en établissant sans complaisance la responsabilité que porte l'UNITA dans la situation qui prévaut et en encourageant en même temps les deux parties à se réunir à brève échéance à tous les niveaux appropriés. Il nous paraît clair qu'au cas où l'aggravation de la situation persisterait, le Conseil aurait à prendre les nouvelles mesures qui s'avéreraient nécessaires. Nous estimons que c'est là que réside l'un des messages les plus importants de la résolution que le Conseil vient d'adopter aujourd'hui.

Nous ne saurions passer sous silence non plus les accusations - que nous rejetons - portées contre la Représentante spéciale du Secrétaire général et le personnel de l'UNAVEM, auxquels nous rendons hommage pour les activités

M. Erdős (Hongrie)

qu'ils déploient dans des conditions extrêmement difficiles afin de relancer le processus de paix et de s'acquitter de leur mandat, conformément aux accords de paix pour l'Angola.

Nous attendons avec anticipation le rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola et ses recommandations quant au rôle plus large et plus substantiel que l'ONU pourrait jouer dans ce processus. Il doit être clair cependant qu'il appartient aux Angolais eux-mêmes de déterminer les destinées de leur pays. Pour ce faire, il leur incombe de toute urgence de réunir les conditions nécessaires à une reprise du dialogue et des contacts entre eux. La résolution 811 (1993) du Conseil témoigne de l'engagement de l'Organisation mondiale à aider les Angolais, sur la base des dispositions des Accords de paix pour l'Angola et du résultat des élections tenues en septembre dernier, à restaurer la paix et à assurer à leur pays un développement démocratique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.